



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

SLO

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ID : 062-216200360-20260610-PV2026_06-AR

Arrondissement d'Arras

Canton de Saint-Pol-sur-Ternoise

Mairie d'Anvin

258 Rue d'Hesdin

62134 ANVIN

Tél : 03/21/03/56/72

mairie@commune-anvin.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance exceptionnelle du Conseil municipal du 8 juin 2026

PV N° 2026_06

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Anvin, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance exceptionnelle à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick Vanneuville, Maire.

Présents :

Patrick Vanneuville, Maire Bérangère Denivelle, Jean-Marc Playoult, Christine Gallet, Alain Facon, Frédéric Paillart, Marie-Paule Dournel, Michel Herman, Jean-Luc Goudalle, Benjamin Petitbois, Pascal Delattre

Absents excuses :

Cathy Delaleau, Léo Valour, Valérie Wierre

Pouvoir :

Frédéric Reignoux a donné pouvoir à Patrick Vanneuville.

Secrétaire de séance :

Frédéric Paillart est désigné secrétaire de séance.

Objet de la séance :

Monsieur le Maire rappelle que cette réunion exceptionnelle a été organisée afin de présenter à l'ensemble du Conseil municipal la situation budgétaire et financière de la commune au début du mandat, de faire un point complet sur les engagements en cours et d'échanger sur les perspectives financières des prochains mois.

Il souligne l'importance de partager une information complète et transparente afin que chaque conseiller puisse mesurer les contraintes financières auxquelles la commune doit faire face.

Situation générale de la trésorerie :

Monsieur le Maire présente les éléments comptables disponibles au 31 décembre 2025 ainsi que les premières données de l'exercice 2026.

Il rappelle que la trésorerie communale doit permettre de couvrir non seulement les dépenses courantes de fonctionnement mais également les engagements antérieurement contractés et les investissements restant à financer.

Les conseillers prennent connaissance de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que des prévisions d'encaissements et de décaissements pour les mois à venir.

Engagement foncier en cours

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la situation relative à l'acquisition foncière engagée par la commune.

Il rappelle que le montant principal restant dû s'élève à **91 738,49 €**, auquel viennent s'ajouter les frais liés à cette opération.

Cette dépense représente une charge particulièrement importante pour le budget communal compte tenu de la taille de la commune et de ses capacités financières.

Le Conseil municipal est informé des démarches engagées afin d'étudier la possibilité d'un échancier permettant d'étaler cette dépense et de limiter son impact sur la trésorerie.

Analyse du budget de fonctionnement :

Les élus examinent les principales dépenses de fonctionnement de la commune :

- charges de personnel ;
- dépenses d'énergie et de fluides ;
- entretien du patrimoine communal ;
- participation aux différents services ;
- dépenses scolaires et périscolaires ;
- remboursements d'emprunts.

Le Maire rappelle que les dépenses obligatoires doivent continuer à être assurées dans des conditions normales afin de garantir la continuité du service public.

Une attention particulière est portée aux dépenses liées aux bâtiments communaux, à l'école et à la salle des fêtes.

Investissements et restes à réaliser :

Les membres du Conseil prennent connaissance des opérations d'investissement restant à financer ainsi que des restes à réaliser hérités des exercices précédents.

Il est rappelé que certaines opérations devront être priorisées au regard des capacités financières réelles de la commune.

Le Conseil convient que les futurs investissements devront faire l'objet d'une analyse approfondie intégrant systématiquement la recherche de subventions et d'aides extérieures.

Perspectives financières 2026 :

Monsieur le Maire présente plusieurs hypothèses d'évolution de la trésorerie communale.

Les simulations démontrent que :

- la commune demeure en capacité d'assurer ses dépenses courantes ;
- une vigilance particulière devra être maintenue sur les engagements exceptionnels ;
- les recettes attendues au cours de l'année permettront d'améliorer progressivement la situation de trésorerie ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement restera une priorité du mandat.

Le Conseil municipal est informé qu'un suivi régulier sera présenté lors des prochaines réunions afin de permettre à chacun de disposer d'une vision actualisée de la situation financière.

Débat

Les conseillers municipaux échangent sur les orientations budgétaires à privilégier pour les prochains exercices.

Plusieurs élus soulignent la nécessité :

- de préserver la capacité d'autofinancement de la commune ;
- de sécuriser les grands projets communaux par la recherche de financements extérieurs ;
- de maintenir les services à la population tout en veillant à l'équilibre financier de la collectivité ;
- de disposer d'une visibilité pluriannuelle sur les investissements à venir.

Délibération relative à la création d'un tarif étudiant pour la location de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place un tarif préférentiel destiné aux étudiants souhaitant louer la salle des fêtes communale.

Il indique que cette mesure vise à faciliter l'accès des jeunes à cet équipement communal tout en maintenant les conditions générales de location applicables aux autres usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'instaurer un tarif spécifique pour les étudiants ;
- de fixer ce tarif à **50 % du tarif communal en vigueur** ;
- de conditionner son application à la présentation d'un justificatif de scolarité ou d'une carte d'étudiant en cours de validité et une ;
- de maintenir l'ensemble des autres dispositions du règlement de location de la salle des fêtes, notamment en ce qui concerne les cautions et les responsabilités du locataire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés :

Conclusion :

Le Conseil municipal prend acte des informations présentées concernant la situation budgétaire et financière de la commune.

Les élus conviennent de poursuivre le suivi régulier de la trésorerie et des engagements financiers de la collectivité afin d'adapter les décisions futures aux capacités financières réelles de la commune.

Par ailleurs, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la création d'un tarif étudiant correspondant à 50 % du tarif communal de location de la salle des fêtes.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal pour leur participation et clôt la séance à **21 h30**.

Fait à Anvin, le 8 juin 2026.

La séance est levée à 20H00.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le Mercredi 10 Juin 2026

Transmis au contrôle de légalité le Mercredi 10 Juin 2026

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
	PAILLART Frédéric 	 NEUMAIL Patrick 